

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose [geosphere](#) :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur [Servicepublic.fr](#) :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Publier une annonce légale de constitution de société (avis de création)

Vous n'avez pas à effectuer cette formalité si vous êtes micro-entrepreneur ou entrepreneur individuel.

Société à responsabilité limitée (SARL)

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts **et avant** la demande d'immatriculation de votre société.
Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez également faire votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide du téléservice suivant :

- Avis de constitution d'une SARL ou EURL

Les chambres de commerce et de l'industrie (CCI) mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SARL

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est **forfaitaire**. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SARL

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	147 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	171 €
976 Mayotte	

Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités et notamment l'immatriculation de votre société.

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre entreprise.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts **et avant** la demande d'immatriculation de votre entreprise.

Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité **dans le département où est situé le siège social de votre société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide de la carte interactive suivante :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de l'entreprise

Sigle de l'entreprise

Forme de l'entreprise

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du dirigeant

Indication du registre auquel l'entreprise sera immatriculée

Vous pouvez effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SARL ou EURL

Les chambres de commerce et de l'industrie proposent un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est **forfaitaire**. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une EURL

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	123 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	146 €
976 Mayotte	

Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

Société par actions simplifiée (SAS)

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts **et avant** la demande d'immatriculation de votre société.

Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SAS ou d'une SASU

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SAS

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est **forfaitaire**. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SAS

Département

Tarif en € HT

France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	197 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	231 €
976 Mayotte	

Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
(SASU)**

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts **et avant** la demande d'immatriculation de votre société.

Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez aussi effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SAS ou d'une SASU

Les chambres de commerce et de l'industrie proposent un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est forfaitaire. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SASU

Département

Tarif en € HT

France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	141 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	165 €
976 Mayotte	

Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

**Société anonyme
(SA)**

La publication l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société. Cette publication intervient **après** la signature des statuts **et avant** la demande d'immatriculation de votre société.

Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département
- Modèle d'avis de constitution d'une SA à directoire et conseil de surveillance
- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département
- Modèle d'avis de constitution d'une SA à conseil d'administration
- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est forfaitaire. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SA

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	395 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	462 €
976 Mayotte	

Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

Société en nom collectif (SNC)

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts **et avant** la demande d'immatriculation de votre société.

Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SNC

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SNC

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est forfaitaire. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SARL

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	218 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	257 €
976 Mayotte	

Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

Société en commandite par actions (SCA)

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de la société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts **et avant** la demande d'immatriculation de la société.

Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SCA

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Combien coûte la publication ?

Le coût de la publication de l'avis de constitution dépend du nombre de caractères contenus dans l'annonce et du département de diffusion.

Pour vous aider à calculer le tarif au caractère d'une annonce légale nous mettons à votre disposition un simulateur :

- Calculer le montant d'une annonce légale

Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

Je crée

Vous êtes au stade de l'idée

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

Vous préparez la création

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

Vous lancez votre entreprise

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

**Questions –
Réponses**

- Comment publier une annonce légale ?

Toutes les questions réponses

**Pour en savoir
plus**

- [Comment publier une annonce légale ?](#)

Source : Ministère chargé de l'économie

Services en ligne

- [Accompagnement aux démarches de publication d'un avis](#)
Téléservice
- [Portail de la publicité légale des entreprises \(PPLE\)](#)
Téléservice

Textes de référence

- [Loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales](#)
- [Code de commerce : article R210-3](#)
Avis de constitution
- [Code de commerce : article R210-4](#)
Contenu de l'avis de constitution
- [Décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale](#)
- [Arrêté du 19 novembre 2021 relatif aux tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales](#)
- [Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)